



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 28611

## Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le versement des aides aux entreprises d'insertion. Ces entreprises souhaitent que les aides de l'État soient mensualisées. Il semblerait que le Gouvernement se soit engagé auprès des acteurs de l'insertion sur la date de janvier 2004, pour autant aucun calendrier n'a été arrêté. Or il serait souhaitable que la décision définitive soit prise avec célérité pour une mise en oeuvre effective en 2004. C'est pourquoi il lui demande des précisions sur ses intentions en la matière. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion.

## Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la situation des entreprises d'insertion et sur leur souhait d'obtenir la mensualisation de l'aide au poste versée par l'État. Le plan de cohésion sociale élaboré par le Gouvernement contient un train de mesures destinées à favoriser le développement de l'insertion par l'activité économique. Parmi celles-ci figure l'augmentation du nombre des postes bénéficiant de l'aide de l'État dans les entreprises d'insertion. Conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par les entreprises d'insertion, dont le rôle dans la réinsertion de personnes durablement exclues du marché du travail, a été reconnu, le Gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre les conditions d'un versement mensualisé des aides aux entreprises d'insertion. Le versement mensuel des aides au poste nécessitait une redéfinition des circuits de paiement. À cette fin, le Gouvernement a décidé le transfert du paiement de l'aide au poste au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), déjà choisi comme gestionnaire de nombreuses aides à l'emploi. Des crédits ont été réservés à cette fin au budget du ministère du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale. Dès 2005, les entreprises d'insertion bénéficieront du versement mensuel de l'aide au poste.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28611

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2003, page 8724

**Réponse publiée le :** 4 janvier 2005, page 129